
*Sommaire***1 GENERALITES COMMUNES A TOUS LES LOTS**

- 1.1 - Nota: gestion sélective des déchets de chantier.
- 1.2 - Nota: visite des lieux.
- 1.3 - Nota: études et plans d'exécution.
- 1.4 - Nota: normes et règles de mise en oeuvre.

2 MENUISERIES REZ DE CHAUSSEE**2.1 PORTES D'ENTREE TIERCEES**

- 2.1.1 Porte d'entrée tiercée vitrée, dim 0.35+1.00x2.15
- 2.1.2 Porte d'entrée tiercée pleine, dim 0.35+1.00x2.15

2.2 MODIFICATION PORTE ACCES SANITAIRES**2.3 REPARATION PORTES SALLE D'ACTIVITES****2.4 FENETRES FACADE EST**

- 2.4.1 Fenêtre à meneaux dégagement dim 1.35x2.10
- 2.4.1 Fenêtre chaufferie dim 0.60x1.45

3 MENUISERIE ETAGE**3.1 REPARATION PORTE DEGAGEMENT**

1 GENERALITES COMMUNES A TOUS LES LOTS

1.1 Nota: gestion sélective des déchets de chantier.

Il est rappelé que les déchets de chantier de toutes natures feront l'objet d'un tri sélectif.

Pour les déchets autres que ceux en provenance des démolitions et dépose, chaque entreprise assurera le triage sélectif des déchets et stockage dans les bennes ou conteneurs prévus à cet effet sur les aires de stockage. Il en assurera le coût de l'élimination au travers de la gestion « prorata ». Le titulaire du lot n° 01 Gros œuvre Maçonnerie est chargé de l'organisation matérielle et de la rotation des bennes de chantier.

Catégorie de déchets :

Les déchets sont classés en 3 grandes catégories :

- Déchets dangereux (D).
- Déchets ménagers et assimilés (D.M.A).
- Déchets inertes (I).

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Brûler les déchets sur les chantiers (loi 61-842 du 2 août 1961 et 92-646 du 13 juillet 1992).
- Abandonner ou enfuir des déchets quels qu'ils soient, même « inertes », dans des zones non contrôlées administrativement comme par exemple des décharges sauvages ou les chantiers.
- Mettre en centre de stockage de classe 3 des déchets non « inertes » (loi 92-646 du 13 juillet 1992).
- Laisser les déchets spéciaux sur le chantier.

Ce qu'il faut faire :

Séparer les 4 types de déchets suivants :

- Déchets inertes.
- Déchets industriels banals autres que les emballages.
- Déchets d'emballages.
- Déchets industriels spéciaux.
- Valoriser les déchets d'emballages.

Le tri sera effectué au plus près des sources de production.

Le titulaire du présent lot s'acquittera de son obligation de tri sélectif en déposant leurs déchets pré-triés dans les bennes prévues à cet effet sur une aire spécifique.

Le stockage des déchets se fera :

- Soit en benne ouverte (benne bateau ou benne avec porte) d'une hauteur qui permette la vidange aisée des déchets.
- Soit en benne fermée avec couvercle ou conteneur pour les déchets spéciaux (pour éviter le surcoût d'élimination d'eau souillée).
- Soit en benne fermée ou bâchée pour les déchets que les intempéries prolongées pourraient rendre impropres à la valorisation.
- Soit en big bag (conteneur souple).
- Soit autres (fûts, conteneur pour les métaux non ferreux par exemple).

Caractéristiques des conteneurs et bennes :

Sur la zone d'entreposage des déchets seront au minimum présents :

- Un conteneur pour les déchets dangereux (D) (pots de peinture, résidus de colle, emballages divers de produits toxiques).
- Une benne destinée aux matériaux mélangés non valorisables ou souillés destinés à la décharge de classe 2 (plaques de plâtre polystyrène, etc...).
- Une benne pour la ferraille.
- Une benne pour les déchets inertes ou assimilés (gravats, carrelage, béton, plâtre, etc...).
- Une benne pour les déchets ménagers et assimilés (DMA) valorisables (bois, carton, housse plastiques en polyéthylène, film polyane, polystyrène, PVC, etc...).

1.2 Nota: visite des lieux.

L'Entrepreneur pourra se rendre sur place pour observer en détail l'environnement du chantier.

Il chiffrera les présents articles en fonction de ses observations et de ses connaissances techniques et professionnelles.

1.3 Nota: études et plans d'exécution.

Afin de garantir une parfaite réalisation suivant règles et normes en vigueur, l'entreprise aura à sa charge l'étude d'exécution (calculs et plans de réalisations).

L'entreprise fournira tous détails nécessaires à la réalisation de ces travaux (montant des études implicitement prévues dans les prix unitaires).

1.4 Nota: normes et règles de mise en oeuvre.

Le mode de mise en œuvre devra avoir reçu l'agrément du bureau de contrôle avant début des travaux.

Les règlements suivant devront être également respectés:

- Règles NV 65 : règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes.
- Règles n 84 : action de la neige sur les constructions.
- Normes AFNOR indiquées dans les D.T.U cités à l'article 1.4.
- Panneaux de façades menuisés : prescriptions techniques.
- Classement EDRk des éléments de remplissage.
- UEATC Directives communes pour l'agrément des fenêtres.
- Directives communes pour l'agrément des façades légères.
- Normes Européennes élaborées.
- Nouvelles réglementation (acoustique, NRA).
- Textes de loi et arrêtés en vigueur.
- Documents TECMAVER et Label ACOTHERM.

2 MENUISERIES REZ DE CHAUSSEE

2.1 PORTES D'ENTREE TIERCEES**2.1.1 Porte d'entrée tiercée vitrée, dim. 0.35+1.00x2.15m ht,**

Fourniture et pose d'une porte d'entrée tiercée menuisée

- Scellement dans embrasure existante à déboucher (jointolement ancien au ciment)
- Essence de l'ouvrant : bois exotique dur
- Dormant ép 50mm minimum
- Trois pattes de scellement
- Ouvrant ép 40mm minimum avec fermeture à recouvrement
- Etanchéité périphérique par joint à lèvres élastomère
- Imposte avec double vitrage clair feuilleté 44.2/12/SP10 type planitherm + argon, ép. suivant exigences

- Soubassement panneau plein avec forme de moulure idem existant sur portes salle d'animation
- Ferrage par paumelles doublées en partie haute
- Serrure anti panique encastré pour semi fixe
- Béquille et plaque en acier patiné
- Dessin selon détail architecte
- Condamnation par deux ventouses électromagnétiques 300kg, alimentation 12/24v
- Tous détails et sujétions d'exécution pour une parfaite réalisation..
- Y compris raccordement à l'imposte vitrée conservée
- Tous détails suivant plans Architecte.

Mise en œuvre suivant règles de l'art traditionnelles décrites dans les D.T.U, avis techniques et normes en vigueur.

Nota : le démontage des menuiseries existantes est prévu au présent lot (impostes vitrées conservées en place)

Nota : les dimensions sont données à titre indicatif et devront être vérifiées avant toute mise en fabrication.

Localisation :

Portes d'entrée Est et Ouest Mairie

Suivant plans Architecte.

2.1.1

Porte d'entrée tiercée pleine, dim. 0.35+1.00x2.15m ht,

Fourniture et pose d'une porte d'entrée tiercée menuisée

- Scellement dans embrasure existante à déboucher (jointolement ancien au ciment)
- Essence de l'ouvrant : bois exotique dur
- Dormant ép 50mm minimum
- Trois pattes de scellement
- Ouvrant ép 40mm minimum avec fermeture à recouvrement
- Étanchéité périphérique par joint à lèvres élastomère
- Soubassement panneaux pleins avec forme de moulure idem existant sur portes salle d'animation
- Ferrage par paumelles doublées en partie haute
- Serrure anti panique encastré pour semi fixe
- Béquille et plaque en acier patiné
- Dessin selon détail architecte
- Condamnation par deux ventouses électromagnétiques 300kg, alimentation 12/24v
- Tous détails et sujétions d'exécution pour une parfaite réalisation..
- Y compris raccordement à l'imposte pleine conservée
- Tous détails suivant plans Architecte.

Mise en œuvre suivant règles de l'art traditionnelles décrites dans les D.T.U, avis techniques et normes en vigueur.

Nota : le démontage de la menuiserie existante est prévu au présent lot

Nota : les dimensions sont données à titre indicatif et devront être vérifiées avant toute mise en fabrication.

Localisation :

Portes d'entrée Est Salle d'animation

Suivant plans Architecte.

2.2

MODIFICATION PORTE ACCES SANITAIRES EXTERIEURS

Suite à la modification du fonctionnement des sanitaires

- Démontage de l'ouvrant de la porte existante
- Retournement de la porte
- Déplacement des ferrages
- Déplacement de la poignée
- Déplacement de la serrure
- Reprise de l'étanchéité périphérique par joint à lèvres élastomère si nécessaire
- y compris toute sujétions de remise en état, bouchage de trous éventuels, raccordement avec l'existant, changement de joints si nécessaire...
- Tous détails suivant plans Architecte.
- Tous détails et autres sujétions d'exécution pour une parfaite réalisation.

Localisation :

Porte accès sanitaires extérieurs Niv0

Suivant plans Architecte.

2.3 REPARATION PORTES SALLE D'ACTIVITES

A la convenance de l'entreprise

- Démontage des ouvrants
- Sécurisation des locaux par mise en place d'un panneau de CTBX pendant la durée de la réparation
- Désassemblage des panneaux
- Reprise des panneaux fendus par collage ou remplacement bois si nécessaire
- Reprise de l'étanchéité périphérique par joint à lèvres élastomère si nécessaire
- Remontage, réglage
- Tous détails suivant plans Architecte.
- Tous détails et autres sujétions d'exécution pour une parfaite réalisation.

Mise en œuvre suivant règles de l'art traditionnelles décrites dans les D.T.U, avis techniques et normes en vigueur.

Localisation :

Portes de sortie Est et Ouest de la salle d'activités
Suivant plans Architecte.

2.4 FENETRES FACADE EST

2.4.1 Fenêtre à meneaux dégagement, dim. 1.35x2.10m ht,

Fourniture et pose d'un ensemble menuisé constitué de 2 fenêtres ouvrants à la Française + 2 impostes ouvrants à la Française avec forme de traverses et meneaux en bois

- Scellement dans embrasure existante
- Essence des ouvrants : bois exotique dur
- Dormant ép 50mm minimum
- Trois pattes de scellement
- Ouvrants ép 40mm minimum avec fermeture à recouvrement
- Etanchéité périphérique par joint à lèvres élastomère
- Double vitrage clair feuilleté 44.2/12/SP10 type planitherm + argon, ép. suivant exigences
- Ferrage par paumelles doublées en partie haute
- Béquille et plaque en acier patiné
- Dessin selon détail architecte
- Tous détails et sujétions d'exécution pour une parfaite réalisation..
- Tous détails suivant plans Architecte.

Mise en œuvre suivant règles de l'art traditionnelles décrites dans les D.T.U, avis techniques et normes en vigueur.

Nota : le démontage de la menuiserie existante est prévu au présent lot

Nota : les dimensions sont données à titre indicatif et devront être vérifiées avant toute mise en fabrication.

Localisation :

Fenêtre dégagement Niv0
Suivant plans Architecte.

2.4.2 Fenêtres chaufferie, dim. 0.60x1.45m ht,

Fourniture et pose d'une fenêtre ouvrant à la Française

- Scellement dans embrasure existante
- Essence ouvrant : bois exotique dur
- Dormant ép 50mm minimum
- Trois pattes de scellement
- Ouvrant ép 40mm minimum avec fermeture à recouvrement
- Etanchéité périphérique par joint à lèvres élastomère
- Double vitrage clair feuilleté 44.2/12/SP10 type planitherm + argon, ép. suivant exigences

- Ferrage par paumelles doublées en partie haute
- Béquille et plaque en acier patiné
- Dessin selon détail architecte
- Tous détails et sujétions d'exécution pour une parfaite réalisation..
- Tous détails suivant plans Architecte.

Mise en œuvre suivant règles de l'art traditionnelles décrites dans les D.T.U, avis techniques et normes en vigueur.

Nota : le barreaudage existant sera conservé

Nota : les dimensions sont données à titre indicatif et devront être vérifiées avant toute mise en fabrication.

Localisation :

Fenêtres chaufferie

Suivant plans Architecte.

3 MENUISERIE ETAGE

3.1

REPARATION PORTE DEGAGEMENT

A la convenance de l'entreprise

- Démontage des ouvrants
- Sécurisation des locaux par mise en place d'un panneau de CTBX pendant la durée de la réparation
- Désassemblage des panneaux
- Reprise des panneaux fendus par collage ou remplacement bois si nécessaire
- Remplacement de la traverse basse
- Reprise de l'étanchéité périphérique par joint à lèvres élastomère si nécessaire
- Remontage, réglage
- Tous détails suivant plans Architecte.
- Tous détails et autres sujétions d'exécution pour une parfaite réalisation.

Mise en œuvre suivant règles de l'art traditionnelles décrites dans les D.T.U, avis techniques et normes en vigueur.

Localisation :

Portes dégagement façade ouest Niv1

Suivant plans Architecte.